

Détails du formulaire

Nom :	4785 - AS-478 (2018-2019)	Statut :	Enregistré
Établissement :	1357-8448 - ACCUEIL DU RIVAGE INC.	Type :	Établissement
Année :	2018-2019		
Région :	24 - Montérégie-Est		

PAGE 0 – DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

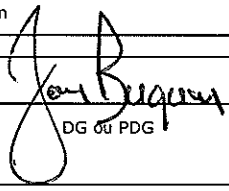
Les informations contenues dans le présent rapport statistique relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données présentées et sur les contrôles afférents.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport sont fiables et exactes et qu'elles décrivent fidèlement les activités des missions centre hospitalier, centre d'hébergement et de soins de longue durée et d'activités en CLSC de notre établissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Les concordances incluses à ce rapport et celles avec le rapport financier annuel (AS-471) listées aux pages intitulées « Liste des concordances du rapport statistique annuel (AS-478) » et « Liste des concordances entre le rapport statistique annuel (AS-478) et le rapport financier annuel (AS-471) » ont été validées et tout écart, le cas échéant, est justifié dans un fichier annexé.

J'ai également tenu compte des messages de la liste contrôle produite par l'application informatique du rapport statistique.

La version originale approuvée et signée sera conservée. Elle sera transmise au MSSS sur demande seulement.

TRANSMISSION AUTORISÉE	
Par : Jean Bergeron	Date : 2019-06-19
 DG ou PDG	Date
Nom en lettres moulées	

PAGE 1 – IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

	1	2
LITS AUTORISÉS AU PERMIS POUR LES MISSIONS CH ET CHSLD DE L'ÉTABLISSEMENT		
Mission	Nombre de lits autorisés au permis (1) (au 31 mars) Budget et privé conventionné	Nombre de lits autorisés au permis (1) (au 31 mars) Autres modes de financement
CH	1	
CHSLD	2	36
Total (L.1 à L.2)	3	36 0
RENSEIGNEMENTS		
Personne habilitée à fournir les renseignements	4	Jean Bergeron
Titre	5	Directeur Général
Téléphone	6	450-787-3436
Poste	7	

(1) Le nombre de lits au permis n'inclut pas les locataires.

PAGE 2-0 - SOMME DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE SELON LES CENTRES DE SOINS

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 2-1 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

	1	2	3
Code de l'établissement fusionné, non fusionné ou non visé par la Loi (1)	0		
Hospitalisation (répartition par centres de soins)	Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	Jours d'absence (inclus en C.2)
Soins psychiatriques			
- Unité d'hospitalisation en pédopsychiatrie (c/a 6010)	1		
- Unité d'hospitalisation en psychiatrie pour adultes (c/a 6020)	2		
- Unité d'hospitalisation en gérontopsychiatrie (c/a 6030)	3		
- Psychiatrie légale (c/a 6100)	4		
Total (L.1 à L.4)	5	0	0
Soins de santé physique et de gériatrie (lits de courte durée)			
- Médecine (s-c/a 6051) et désintoxication (c/a 6340)	6		
- Chirurgie (s-c/a 6052)	7		
- Soins intensifs (s-c/a 6053)	8		
- Pédiatrie (s-c/a 6055)	9		
- Médecine et chirurgie (non-réparti) (s-c/a 6056)	10		
- Unité des grands brûlés (s-c/a 6057)	11		
- Gériatrie active (s-c/a 6058)	12		
- Centre de soins à la mère et au nouveau-né (c/a 6360) (mères seulement)	13		
- Soins infirmiers et d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080 - CH)	14		
Total (L.6 à L.14)	15	0	0
Lits de courte durée occupés pour un hébergement inclus aux L.6 à L.14	16		
Lits de courte durée occupés pour les soins palliatifs inclus aux L.6 à L.14	17		
Hébergement (permanent ou transitoire et temporaire)	Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	Jours d'absence (inclus en C.2)
Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie (c/a 6060)			
- Hébergement permanent ou transitoire	18		
- Hébergement temporaire	19		
Soins infirmiers et d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080 - CHSLD)	20		
Sous-total (L.18 à L.20)	21	0	0
Unité d'hébergement et de soins de longue durée aux adultes avec diagnostic psychiatrique (c/a 6270)			
- Hébergement permanent ou transitoire	22		
- Hébergement temporaire	23		
Sous-total (L.22 et L.23)	24	0	0
Total (L.21 et L.24)	25	0	0
Hôtellerie	Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	
Hôtellerie hospitalière (c/a 6180)	26		

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-2 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

		1	2	3
Code de l'établissement fusionné, non fusionné ou non visé par la Loi (1)	0			
Hospitalisation (répartition par centres de soins)		Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	Jours d'absence (inclus en C.2)
Soins psychiatriques				
– Unité d'hospitalisation en pédopsychiatrie (c/a 6010)	1			
– Unité d'hospitalisation en psychiatrie pour adultes (c/a 6020)	2			
– Unité d'hospitalisation en gériopsychiatrie (c/a 6030)	3			
– Psychiatrie légale (c/a 6100)	4			
Total (L.1 à L.4)	5	0	0	0
Soins de santé physique et de gériatrie (lits de courte durée)				
– Médecine (s-c/a 6051) et désintoxication (c/a 6340)	6			
– Chirurgie (s-c/a 6052)	7			
– Soins intensifs (s-c/a 6053)	8			
– Pédiatrie (s-c/a 6055)	9			
– Médecine et chirurgie (non-réparti) (s-c/a 6056)	10			
– Unité des grands brûlés (s-c/a 6057)	11			
– Gériatrie active (s-c/a 6058)	12			
– Centre de soins à la mère et au nouveau-né (c/a 6360) (mères seulement)	13			
– Soins infirmiers et d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080 - CH)	14			
Total (L.6 à L.14)	15	0	0	0
Lits de courte durée occupés pour un hébergement inclus aux L.6 à L.14	16			
Lits de courte durée occupés pour les soins palliatifs inclus aux L.6 à L.14	17			
Hébergement (permanent ou transitoire et temporaire)		Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	Jours d'absence (inclus en C.2)
Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie (c/a 6060)				
– Hébergement permanent ou transitoire	18			
– Hébergement temporaire	19			
Soins infirmiers et d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080 - CHSLD)	20			
Sous-total (L.18 à L.20)	21	0	0	0
Unité d'hébergement et de soins de longue durée aux adultes avec diagnostic psychiatrique (c/a 6270)				
– Hébergement permanent ou transitoire	22			
– Hébergement temporaire	23			
Sous-total (L.22 et L.23)	24	0	0	0
Total (L.21 et L.24)	25	0	0	0
Hôtellerie		Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	
Hôtellerie hospitalière (c/a 6180)	26			

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-3 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-4 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-5 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-6 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-7 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-8 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-9 – RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 2-10 - RÉPARTITION DES LITS DRESSÉS ET DES JOURS-PRÉSENCE DES USAGERS ADMIS EN CH OU CHSLD, INCLUANT L'HÔTELLERIE PAR CENTRE DE SOINS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 MARS 2015

	0	1	2	3
Code de l'établissement fusionné, non fusionné ou non visé par la Loi (1)	0			
Hospitalisation (répartition par centres de soins)		Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	Jours d'absence (inclus en C.2)
Soins psychiatriques				
- Unité d'hospitalisation en pédopsychiatrie (c/a 6010)	1			
- Unité d'hospitalisation en psychiatrie pour adultes (c/a 6020)	2			
- Unité d'hospitalisation en gérontopsychiatrie (c/a 6030)	3			
- Psychiatrie légale (c/a 6100)	4			
Total (L.1 à L.4)	5	0	0	0
Soins de santé physique et de gériatrie (lits de courte durée)				
- Médecine (s-c/a 6051) et désintoxication (c/a 6340)	6			
- Chirurgie (s-c/a 6052)	7			
- Soins intensifs (s-c/a 6053)	8			
- Pédiatrie (s-c/a 6055)	9			
- Médecine et chirurgie (non-réparti) (s-c/a 6056)	10			
- Unité des grands brûlés (s-c/a 6057)	11			
- Gériatrie active (s-c/a 6058)	12			
- Centre de soins à la mère et au nouveau-né (c/a 6360) (mères seulement)	13			
- Soins infirmiers et d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080 - CH)	14			
Total (L.6 à L.14)	15	0	0	0
Lits de courte durée occupés pour un hébergement inclus aux L.6 à L.14	16			
Lits de courte durée occupés pour les soins palliatifs inclus aux L.6 à L.14	17			
Hébergement (permanent ou transitoire et temporaire)		Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	Jours d'absence (inclus en C.2)
Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie (c/a 6060)				
- Hébergement permanent ou transitoire	18	32	11513	10
- Hébergement temporaire	19			
Soins infirmiers et d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080 - CHSLD)	20			
Sous-total (L.18 à L.20)	21	32	11513	10
Unité d'hébergement et de soins de longue durée aux adultes avec diagnostic psychiatrique (c/a 6270)				
- Hébergement permanent ou transitoire	22			
- Hébergement temporaire	23			
Sous-total (L.22 et L.23)	24	0	0	0
Total (L.21 et L.24)	25	32	11513	10
Hôtellerie		Lits dressés (au 31 mars)	Jours-présence (1er avril au 31 mars)	
Hôtellerie hospitalière (c/a 6180)	26			

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 3 – JOURS-PRÉSENCE SELON LA RESPONSABILITÉ DE PAIEMENT ET LE TYPE DE CHAMBRES LITS DRESSÉS PAR TYPE DE CHAMBRES, LITS AUTORISÉS AU PERMIS ET LITS FERMÉS DÉFINITIVEMENT

	1	2	3	4	5	6	
Jours-présence durant l'année selon la responsabilité de paiement (déclarés aux pages 2 et 7)	Soins de santé physique et de gériatrie	Soins psychiatriques	Hébergement permanent ou transitoire et temporaire	Hôtellerie hospitalière	Néonatalogie		
Organismes							
- MSSS	1		11513				
- Gouvernement du Canada	2						
- CNESST	3						
- FAAQ	4						
- MSP	5						
Non-résidents du Québec							
- Résidents canadiens	6						
- Non-canadiens	7						
Soins non assurés	8						
Total (L.1 à L.8)	9	0	0	11513	0	0	
Lits dressés au 31 mars selon le type de chambres - répartis entre CH et CHSLD							
		CH Salles	CH Chambres semi-privées	CH Chambres privées	CHSLD 3 lits ou plus	CHSLD 2 lits	CHSLD individuelle
Dans l'établissement en incluant les soins à la mère (6360) et en excluant les berceaux et les incubateurs	10					24	8
Lits en CH et CHSLD (1)		Lits autorisés au permis (2) (au 31 mars de l'exercice)	Lits fermés définitivement encore au permis (au 31 mars de l'ex. précédent)	Lits fermés définitivement encore au permis (au 31 mars de l'exercice)			
Soins de santé physique et de gériatrie	11						
Soins psychiatriques	12						
Néonatalogie	13						
Hébergement permanent, transitoire et temporaire	14						
Hébergement permanent et temporaire en santé mentale	15						
Hôtellerie hospitalière	16						
Jours-présence selon le type de chambres (3) en CH		Salles	Chambres semi-privées	Chambres privées	Total (C.1 à C.3)		
Répartition des jours-présence selon le type de chambre attribuée	17				0		
Répartition des jours-présence facturés en chambres semi-privées ou privées (4)	18				0		

(1) Ne peut comprendre les lits ou places attribués à la mission centre de réadaptation (CR).

(2) Si vous avez des remarques à faire au sujet de la capacité indiquée au permis et le nombre de lits dressés déclaré à la page 2-0, vous pouvez utiliser une des modalités prévues à GESTRED.

(3) En incluant soins à la mère et en excluant berceaux et incubateurs.

(4) Les jours non facturables sont considérés comme des jours en salle et s'y ajoutent.

PAGE 4 - MOUVEMENT DES USAGERS PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 5 – MOUVEMENT DES USAGERS PAR CENTRE D'ACTIVITÉS (SUITE)

	1	2	3	4			
Usagers	c/a 6050	c/a 6060 (1)	c/a 6080	c/a 6180			
Admis au 1er avril	1	32					
Admis durant l'année	2	19					
Déplacements internes (arrivées)	3						
Soignés durant l'année	4	0	51	0	0		
Sous-total (L.1 à L.3)							
Sortis durant l'année	5	6					
Décédés durant l'année	6	13					
Déplacements internes (départs)	7						
Radiations durant l'année	8	0	19	0	0		
Sous-total (L.5 à L.7)							
Admis au 31 mars - Total (L.4 - L.8)	9	0	32	0	0		
Durée totale de séjour (en jours) des usagers radiés durant l'année	10	14988					
Usagers	c/a 6200	s-c/a 6271	s-c/a 6273	c/a 6340			
Admis au 1er avril	11						
Admis durant l'année	12						
Déplacements internes (arrivées)	13						
Soignés durant l'année	14	0	0	0	0		
Sous-total (L.11 à L.13)							
Sortis durant l'année	15						
Décédés durant l'année	16						
Déplacements internes (départs)	17						
Radiations durant l'année	18	0	0	0	0		
Sous-total (L.15 à L.17)							
Admis au 31 mars - Total (L.14 - L.18)	19	0	0	0	0		
Durée totale de séjour (en jours) des usagers radiés durant l'année	20						
Usagers	s-c/a 6985	s-c/a 6986	s-c/a 6988				
Admis au 1er avril	21						
Admis durant l'année	22						
Déplacements internes (arrivées)	23						
Soignés durant l'année	24	0	0	0			
Sous-total (L.21 à L.23)							
Sortis durant l'année	25						
Décédés durant l'année	26						
Déplacements internes (départs)	27						
Radiations durant l'année	28	0	0	0			
Sous-total (L.25 à L.27)							
Admis au 31 mars - Total (L.24 - L.28)	29	0	0	0			
Durée totale de séjour (en jours) des usagers radiés durant l'année	30						

(1) Incluant l'hébergement temporaire au c/a 6060

PAGE 6 – MOUVEMENT DES USAGERS PAR CENTRE D'ACTIVITÉS (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 7 - CENTRE DE SOINS À LA MÈRE ET AU NOUVEAU-NÉ (C/A 6360) / NÉONATOLOGIE (C/A 6200) URGENCE (6240) / CENTRE DE PRÉLÈVEMENT (6606)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 7-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS DE MESURES DU BLOC OBSTÉTRICAL (S-C/A 6363 ET 6364) (1) SELON LE STATUT DE L'USAGER

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Incluant les interventions obstétricales (ex.: césariennes) d'une salle d'opération dédiée du bloc opératoire.
(2) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(3) La définition de l'accouchement et de l'utilisateur (y compris le décompte du statut) est prévue au s-c/a 6363.
-

PAGE 8 – PHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE (C/A 6610) / MÉDECINE NUCLÉAIRE ET TEP (C/A 6780)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Ce nombre correspond au nombre d'heures déclaré à la page 650 (AS-471), lignes 2, 3 et 5, col. 3 du c/a 6610 excluant les heures ayant rapport au personnel non dispensateur de services directs aux usagers (ex. : secrétariat, etc.).
- (2) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
- (3) Services dispensés aux usagers provenant d'autres établissements sans qu'il y ait facturation.
-

**PAGE 8-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
PHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE (C/A 6610)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(2) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

**PAGE 8-2 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
MÉDECINE NUCLÉAIRE ET TEP (C/A 6780)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(2) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

PAGE 9 – ÉLECTROPHYSIOLOGIE (C/A 6710) / HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (C/A 6750)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Services dispensés aux usagers provenant d'autres établissements sans qu'il y ait facturation.

**PAGE 9-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
ÉLECTROPHYSIOLOGIE (C/A 6710)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

**PAGE 9-2 – VENTILATION PAR ÉTABLISSMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE (C/A 6750)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 9-3 - RADIO-ONCOLOGIE (C/A 6840)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 9-4 – RADIO-ONCOLOGIE (C/A 6840) (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 10 – IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) - NOMBRE DE PROCÉDURES

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Correspond aux unités de la ligne 26 de la page 650 du AS-471.

(2) Correspond aux procédures d'imagerie médicale qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.

PAGE 11 – IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) - NOMBRE D'UTP

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Services dispensés aux usagers provenant d'autres établissements sans qu'il y ait facturation (en unités techniques).

**PAGE 11-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830)**

Cette page n'a pas été saisie.

{1} Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

{2} Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.

{3} Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.

**PAGE 11-2 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

(2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.

(3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.

**PAGE 11-3 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.
(3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

**PAGE 11-4 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
 - (2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.
 - (3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

**PAGE 11-5 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
 - (2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.
 - (3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

**PAGE 11-6 - VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

(2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.

(3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.

**PAGE 11-7 - VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
 - (2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.
 - (3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

**PAGE 11-8 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

(2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.

(3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.

**PAGE 11-9 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
 - (2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.
 - (3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'usager.
-

**PAGE 11-10 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES PROVINCIALES (UTP) EFFECTUÉES SELON LE STATUT DE L'USAGER
IMAGERIE MÉDICALE (C/A 6830) (SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(2) Correspond aux unités de la ligne 26 (ventes de services) de la page 650 au AS-471.
(3) Correspond aux unités techniques qui ne peuvent être liées à un quelconque statut d'utilisateur.
-

PAGE 12 – RÉPARTITION D'UNITÉS DE MESURE DE DIVERS CENTRES D'ACTIVITÉS SELON LE STATUT DE L'USAGER

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 12-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS DE MESURE DE DIVERS CENTRES D'ACTIVITÉS SELON LE STATUT DE L'USAGER

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

**PAGE 12-2 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS DE MESURE DE DIVERS CENTRES D'ACTIVITÉS SELON LE STATUT DE L'USAGER
(SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

**PAGE 12-3 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS DE MESURE DE DIVERS CENTRES D'ACTIVITÉS SELON LE STATUT DE L'USAGER
(SUITE)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 12-4 – SERVICES D'ONCOLOGIE ET D'HÉMATOLOGIE (C/A 7060)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Afin d'alléger le tableau, un traitement, une autre activité ou des soins d'urgence sont désignés par le terme « traitement ».
 - (2) Afin d'alléger le tableau, un traitement, une autre activité thérapeutique ou des soins d'urgence sont désignés par le terme « traitement ».
 - (3) Incluant l'administration de médicaments antinéoplasiques par les voies s/c, i/m et i/t qui amène le relevé d'une visite pour une autre activité thérapeutique.
-

PAGE 13 – BLOC OPÉRATOIRE (C/A 6260) / ENDOSCOPIE (C/A 6770) / CONSULTATIONS EXTERNES (C/A 6300)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61).

(2) Ailleurs que dans des salles dédiées et des consultations externes mais à l'intérieur de l'établissement (ex. : bloc opératoire).

(3) Utiliser une des modalités prévues à GESTRED pour préciser "Autres" si l'espace est insuffisant sur cette page.

PAGE 13-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DU NOMBRE D'HEURES-PRÉSENCE DES USAGERS SELON LEUR STATUT BLOC OPÉRATOIRE (C/A 6260)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

(2) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61).

PAGE 14 – CONSULTATIONS EXTERNES SPÉCIALISÉES (S-C/A 6302) / UNITÉ DE RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (S-C/A 6322)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Ailleurs qu'à l'urgence

PAGE 15 – SANTÉ MENTALE – DÉTAILS SUR LES SERVICES SURSPÉCIALISÉS DE TROISIÈME LIGNE ET LES SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrive le chiffre 1 aux lignes appropriées pour les services surspécialisés aux usagers au cours de l'exercice.

Si un service est dispensé dans plus d'une installation, inscrire également le chiffre 1 à la ligne appropriée et non 2 ou 3 etc.

(2) Ce nombre est l'addition des heures travaillées du personnel - temps régulier déclarées à la p. 650 (AS-471), L. 02, C. 03 et de la main-d'œuvre indépendante à la L. 05, C. 03.

PAGE 16 – INHALOTHÉRAPIE AUTRES QUE SAD (S-C/A 6352)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre d'heures à la p. 650 (AS-471), lignes 2, 3 et 5, col. 3 du s-c/a 6352 excluant les heures qui ont rapport au personnel non dispensateur de services directs aux usagers (ex. : secrétariat, etc.).

PAGE 16-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES UNITÉS TECHNIQUES RÉALISÉES À L'URGENCE INHALOTHÉRAPIE AUTRES QUE SAD (S-C/A 6352)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

**PAGE 17 – RÉPARTITION DES USAGERS ET DES INTERVENTIONS SELON LE DOMAINE D'INTERVENTION ET SELON LE STATUT DES USAGERS
PSYCHOLOGIE (C/A 6564)**

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Concordances : Seules les interventions vont concorder avec l'unité de mesure du s-c/a.

(2) Total des usagers ayant reçu au moins une intervention au cours de l'exercice dans le domaine présenté, et ce, quels que soient leurs statuts.

**PAGE 17-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES INTERVENTIONS SELON LE DOMAINE D'INTERVENTION ET SELON LE STATUT DES USAGERS,
PSYCHOLOGIE (C/A 6564)**

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
- (2) Concordances : Seules les interventions vont concorder avec l'unité de mesure du s-c/a.
-

PAGE 18 – RÉPARTITION DES USAGERS PAR STATUT / PAR CATÉGORIES DE CLIENTÈLE / PAR PROGRAMMES DE SERVICES SERVICES SOCIAUX (S-C/A 6565)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 18-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES USAGERS EN SANTÉ PHYSIQUE SELON L'ÂGE ET LEUR STATUT SERVICES SOCIAUX (S-C/A 6565)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 18-2 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES USAGERS EN SANTÉ MENTALE SELON L'ÂGE ET LEUR STATUT SERVICES SOCIAUX (S-C/A 6565)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 18-3 – RÉPARTITION DES USAGERS PAR STATUT ET PAR PROGRAMMES DE SERVICES SERVICE DE SOINS SPIRITUELS (C/A 6390)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 19 – RÉPARTITION DES USAGERS SELON LA RÉGION ET NOMBRE DE GÉNÉRATEURS DIALYSE (C/A 6790)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 20 - DIALYSE (C/A 6790) (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 20-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DU NOMBRE DE TRAITEMENTS EFFECTUÉS SELON LE STATUT DE L'USAGER DIALYSE (C/A 6790)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 23 – RÉPARTITION DES UNITÉS DE MESURE PAR DIAGNOSTIC AUDIOLOGIE (S-C/A 6861)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61)

PAGE 24 – RÉPARTITION DES UNITÉS DE MESURE PAR DIAGNOSTIC ORTHOPHONIE (S-C/A 6862)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61)

PAGE 25 - RÉPARTITION DES HEURES DE PRESTATION DE SERVICES PAR CATÉGORIE, PAR PHASE ET PAR NIVEAU DE STAGE / AUDIOLOGIE (S-C/A 6861) ET ORTHOPHONIE (S-C/A 6862)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61)
 - (2) Report de la P.23, L.15, C.3 ou P.24, L.18, C.3.
 - (3) Report de la P.23, L.16, C.3 ou P.24, L.19, C.3.
 - (4) Incluant stagiaires étrangers.
-

PAGE 25-1 – VENTILATION DES HEURES DE PRESTATION DE SERVICES PAR PHASE DE RÉADAPTATION AUDIOLOGIE (S-C/A 6861) ET ORTHOPHONIE (S-C/A 6862)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(2) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61)
-

PAGE 26 – RÉPARTITION DES UNITÉS DE MESURE PAR DIAGNOSTIC PHYSIOTHÉRAPIE (C/A 6870)

	1	2	3
Diagnostiques	Usagers	Jours-traitements	Heures de prestation de services (1)
Accident vasculaire cérébral	1	12	7
Traumatisme cranio-cérébral	2		
Affection neurologique centrale et lésion de la moelle épinière	3	6	3
Affection neurologique périphérique	4		
Amputation	5		
Affection rhumatismale	6		
Affection musculo-squelettique	7	18	10
Problème orthopédique	8	48	65
Affection cardiovasculaire	9	34	28
Affection respiratoire	10		
Affection cutanée	11		
Polytraumatisme	12		
Problème de développement	13		
Ultra-spécialisation médicale (hématologie, oncologie, transplantation d'organe, HIV et dysphagie)	14		
Urologie	15		
Autres affections (santé physique)	16	8	4
Retard mental	17		
Trouble du spectre de l'autisme (TSA)	18		
Déficit d'attention	19		
Troubles mentaux organiques	20	276	93
Schizophrénie et troubles psychotiques	21		
Trouble de l'humeur	22		
Trouble anxieux	23		
Trouble de l'adaptation	24		
Trouble de la personnalité	25		
Autres troubles mentaux	26	1	1
Équipes multidisciplinaires et consultation clinique	27	xxxx	xxxx
Groupes de 16 et plus	28	xxxx	xxxx
Total (L.1 à L.28)	29	31	402

(1) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61).

PAGE 27 - RÉPARTITION DES UNITÉS DE MESURE PAR DIAGNOSTIC ERGOTHÉRAPIE (C/A 6880)

		1	2	3
Diagnostics		Usagers	Jours- traitements	Heures de prestation de services
Accident vasculaire cérébral	1	1	2	
Traumatisme crânio-cérébral	2			
Affection neurologique centrale et lésion de la moelle épinière	3			
Affection neurologique périphérique	4			
Amputation	5			
Affection rhumatismale	6			
Affection musculo-squelettique	7	1	2	
Problème orthopédique	8	1	2	
Affection cardiovasculaire ou de l'appareil circulatoire	9			
Affection respiratoire	10			
Affection cutanée	11			
Polytraumatisme	12			
Problème de développement	13			
Ultra-spécialisation médicale (hématologie, oncologie, transplantation d'organe, HIV, dysphagie)	14			
Urologie	15			
Autres affections (santé physique)	16	2	1	
Retard mental	17			
Trouble du spectre de l'autisme (TSA)	18			
Déficit d'attention	19			
Troubles mentaux organiques	20	10	12	
Schizophrénie et troubles psychotiques	21			
Trouble de l'humeur	22			
Trouble anxieux	23			
Trouble de l'adaptation	24			
Trouble de la personnalité	25			
Autres troubles mentaux	26			
Équipes multidisciplinaires et consultation clinique	27	xxxx	xxxx	
Groupes de 16 et plus	28	xxxx	xxxx	
Total (L.1 à L.28)	29	15	19	

PAGE 27-1 - VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES HEURES DE PRESTATION DE SERVICES SELON LE DIAGNOSTIC ERGOTHÉRAPIE (C/A 6880)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).
(2) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61).

PAGE 28 – RÉPARTITION DES HEURES DE PRESTATION DE SERVICES PAR CATÉGORIE, PAR PHASE ET PAR NIVEAU DE STAGE / PHYSIOTHÉRAPIE (C/A 6870) ET ERGOTHÉRAPIE (C/A 6880)

		1	2
Catégories de soins		Heures de prestation de services (1) Physiothérapie	Heures de prestation de services (1) Ergothérapie
Individuel	1	211	25
Groupes de 2 à 5	2		
Groupes de 6 à 10	3		
Groupes de 11 à 15	4		
Équipes multidisciplinaires et consultation clinique (2)	5		
Groupes de 16 et plus (3)	6		
Total (L. 1 à L.6)	7	211	25
Étapes du continuum phases de réadaptation		Heures de prestation de services (1) Physiothérapie	Heures de prestation de services (1) Ergothérapie
Diagnostic / traitement	8		
Réadaptation fonctionnelle intensive	9		
Adaptation / réadaptation	10		
Soutien à l'intégration sociale	11		
Total (L. 8 à L.11)	12		
Stages par niveau		Heures de prestation de services (1) Physiothérapie	Heures de prestation de services (1) Ergothérapie
Stage TRP (4)	13		
Stage 1 ^{ère} année	14		
Stage 2 ^{ème} année	15		
Stage 3 ^{ème} année	16		
Stage d'intégration	17		
	18	xxxx	xxxx
Total (L.13 à L.18)	19	0	0

(1) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61).
 (2) Report de la P.26 ou P.27, L.27, C.03.
 (3) Report de la P.26 ou P.27, L.28, C.03.
 (4) Stagiaires supervisés par un professionnel du service.

PAGE 28-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES HEURES DE PRESTATION DE SERVICES PAR PHASE DE RÉADAPTATION PHYSIOTHÉRAPIE (S-C/A 6870) ET ERGOTHÉRAPIE (C/A 6880)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

(2) Arrondir à l'unité près (ex. : 61,50 heures = 62 / 61,31 heures = 61).

PAGE 29 – RÉPARTITION DES UNITÉS DE MESURE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS UNITÉ DE MÉDECINE DE JOUR (7090)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) À moins d'être déjà imputées au(x) centre(s) d'activités spécifique(s) pertinent(s).
 - (2) Les biopsies réalisées à l'unité restent sous le titre "Préparation et/ou surveillance...".
 - (3) Utiliser une des modalités prévues à GESTRED pour préciser "Autres" s'il s'agit de plus d'une activité.
-

PAGE 30 – STATIONNEMENT (C/A 0500) / BIBLIOTHÈQUE (S-C/A 7203) / ALIMENTATION (S-C/A 7554) / BUANDERIE (S-C/A 7604)

	1	2	3	4	5	6	7	
STATIONNEMENT (C/A 0500)								
Nombre de places de stationnement selon les utilisateurs (au 31 mars)		Payantes exploitées par l'établissement	Payantes exploitées par la fondation	Payantes exploitées par une autre organisation	Total (C.1 à C.3)	Non payantes	Total (C.4 à C.5)	
Employés(es), médecins, etc.	1				0	12	12	
Visiteurs, locataires, etc.	2				0	12	12	
Total (L.1 et L.2)	3	0	0	0	0	24	24	
BIBLIOTHÈQUE (S-C/A 7203)								
Prêts et recherches		Nombre						
Prêt de documentation	4							
Prêt entre bibliothèques	5							
Recherche documentaire	6							
Total (L.4 à L.6)	7	0						
ALIMENTATION (S-C/A 7554)								
Nombre de repas servis selon le lieu de production		Repas gratuits aux usagers adinés	Repas gratuits autres	Total (C.1 et C.2)	Ventes de repas au prix conventionné ou équivalent	Ventes de repas aux usagers inscrits en CDJ ou Hôpital de jour	Ventes de repas aux usagers autres	Total (C.4 à C.6)
À l'établissement	8							0
Achetés ailleurs	9							0
BUANDERIE (S-C/A 7604)								
Endroit		Pour l'établissement	Services vendus					
Poids du linge souillé avant blanchissage (1)								
- À l'établissement	10							
- Dans d'autres établissements	11							
- À l'extérieur								
-- Services communautaires	12							
-- Services privés	13	23895						
Poids du linge propre (1)								
- À l'établissement	14							
- Dans d'autres établissements	15							
- À l'extérieur								
-- Services communautaires	16							
-- Services privés	17	21027						

(1) Nombre de kilo (kg).

PAGE 30-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DU NOMBRE DE REPAS GRATUITS SERVIS SELON LE LIEU DE PRODUCTION ET SELON LE STATUT DE L'USAGER / ALIMENTATION (S-C/A 7554)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2).

PAGE 31 – RÉPARTITION DES USAGERS ADMIS EN CHSLD INCLUANT L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET L'URFI EN CHSLD

	1	2	3	4	5	6	7
Mouvement des usagers par groupes d'âges	Nombre en début d'année	Admissions durant l'année (1)	Total (C.1 + C.2)	Sorties durant l'année (1)	Décès	Nombre à la fin de l'année (C.3 - C.4 - C.5)	Nombre de jours-présence durant l'année
0 – 24 ans	1		0			0	
25 – 34 ans	2		0			0	
35 – 44 ans	3		0			0	
45 – 54 ans	4		0			0	
55 – 64 ans	5		0			0	
65 – 69 ans	6		0			0	
70 – 74 ans	7		0			0	
75 – 79 ans	8	6	6	12	1	1	10
80 – 84 ans	9	8	4	12	1	2	9
85 – 89 ans	10	1	4	5	2	1	2
90 ans ou plus	11	17	5	22	2	9	11
Total (L.1 à L.11)	12	32	19	51	6	13	32
Provenance des usagers admis et destination des usagers sortis durant l'année	Nombre admis	Nombre sortis					
Domicile sans service	13	1					
Domicile – avec services	14	1					
Centre hospitalier	15	10					
CHSLD public	16	1	3				
CHSLD privé conventionné	17		3				
CHSLD privé non conventionné	18	2					
CHSLD privé non conventionné agréé	19	xxxx	xxxx				
CHSLD privé conventionné-spécifique	20	xxxx	xxxx				
Ressource intermédiaire	21	3					
Résidence d'accueil - adultes	22						
Famille d'accueil - enfants	23						
Centre de réadaptation	24						
Autres	25	1					
Total (L.13 à L.25)	26	19	6				

(1) Excluant les déplacements internes.

PAGE 31-1 – VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENT DES ADMISSIONS DURANT L'ANNÉE EN CHSLD INCLUANT L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET L'URFI EN CHSLD

	1	2
	Code de l'établissement fusionné, non fusionné ou non visé par la Loi (1)	Nombre d'admissions durant l'année (2)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		6
8		4
9		4
10		5
11	TOTAL (L.1 à L.10)	19

(1) Établissement selon la structure organisationnelle au 31 mars 2015 avant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2).

(2) Excluant les déplacements internes.

PAGE 32 – USAGERS ADMIS EN CHSLD INCLUANT L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET L'URFI EN CHSLD (SUITE)

		1	2	3	4
		Nombre			
Durée de séjour					
- Séjour en jours des usagers ayant quitté l'établissement (1)	1	14988			
- Durée moyenne de séjour (2) (L.1 divisée par P.31, L.12, C.4 + P.31, L.12, C.5)	2	789			
- Séjour en jours des usagers présents au 31 mars	3	65526			
- Durée moyenne de séjour des usagers présents au 31 mars (2) (L.3 divisée par P.31, L.12, C.6)	4	2048			
Congés temporaires des usagers durant l'année du rapport					
- Usagers différents qui se sont absentés durant l'année du rapport	5	1			
- Congés temporaires	6	3			
- Jours d'absence pour congés temporaires (3)	7	10			
- Jours d'absence relevés comme dépassements	8				
Classement de tous les usagers admis par groupes d'âges (présents au 31 mars)		Réadaptation (c/a 6080) (4)	Hébergement et soins de longue durée (c/a 6060) (5)	Hébergement et soins de longue durée (c/a 6270) (6)	Total (C.1 à C.3)
0 – 24 ans	9				0
25 – 34 ans	10				0
35 – 44 ans	11				0
45 – 54 ans	12				0
55 – 64 ans	13				0
65 – 69 ans	14				0
70 – 74 ans	15				0
75 – 79 ans	16		10		10
80 – 84 ans	17		9		9
85 – 89 ans	18		2		2
90 ans ou plus	19		11		11
Total (L.9 à L.19)	20	0	32	0	32

(1) Excluant les déplacements internes.

(2) Compléter à l'unité le chiffre après le point. Voir les définitions et explications.

(3) Excluant les dépassements.

(4) Soins infirmiers d'assistance en unité de réadaptation fonctionnelle intensive.

(5) Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie en hébergement.

(6) Unités de soins aux personnes en perte d'autonomie avec diagnostic psychiatrique.

PAGE 33 - DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DES USAGERS HÉBERGÉS EN CHSLD

	1	2	3	4	5	6
DURÉE DE SÉJOUR MOYEN	Hébergement temporaire	c/a 6080	c/a 6270	c/a 6060 (excluant hébergement temporaire)	Total pour l'ensemble des usagers (C.1 à C.5)	
Séjour en jours des usagers ayant quitté l'établissement durant l'année	1			14988	14988	
Nombre d'usagers ayant quitté	2			19	19	
Durée moyenne de séjour (1) (L.1 / L.2)	3			788.84	788.84	
Séjour en jours des usagers présents au 31 mars	4			65526	65526	
Nombre d'usagers présents au 31 mars	5			32	32	
Durée moyenne de séjour des usagers présents au 31 mars (1) (L.4 / L.5)	6			2047.69	2047.69	
DURÉE DE SÉJOUR MOYEN PAR MOTIFS (1er avril au 31 mars)	Usagers au début de l'année	Usagers admis en cours d'année	Jours-présence	Total (C.1 à C.2)	Durée moyenne de séjour (C.3 / C.4)	Usagers admis au 31 mars
Hébergement temporaire par catégories de besoins						
- Répit aux aidants	11			0	0	
- Dépannage familial	12			0	0	
- Désengorgement des urgences	13			0	0	
- Protection sociale	14			0	0	
- Convalescence	15			0	0	
- Soins palliatifs (2)	16			0	0	
- Hébergement de crise	17			0	0	
- Services posthospitaliers (aussi appelé UTRF)	18			0	0	
- Autres (préciser) (3)	19			0	0	
Total (L.11 à L.19) (4)	20	0	0	0	0	0
Hébergement temporaire vendu ou acheté						
Ventes de services posthospitaliers	21			0	0	
Autres ventes de services d'hébergement et de soins	22			0	0	
Achat de services posthospitaliers en CHSLD privés non conventionnés	23			0	0	
Autre achat de services d'hébergement et de soins en CHSLD privés non conventionnés	24			0	0	
DURÉE DE SÉJOUR MOYEN (1er avril au 31 mars)	Usagers au début de l'année	Usagers admis en cours d'année	Jours-présence	Total (C.1 à C.2)	Durée moyenne de séjour (C.3 / C.4)	Usagers admis au 31 mars
Réadaptation fonctionnelle intensive (c/a 6080)	25			0	0	

(1) Compléter à l'unité le chiffre après le point. Voir les définitions et explications.

(2) Voir la définition à la page 2, ligne 17.

(3) Utiliser une des modalités prévues à GESTRED pour préciser "autres" si l'espace est insuffisant sur cette page.

(4) Sauf C.5 = L.20, C.3 / L.20, C.4

PAGE 34 – DISTRIBUTION DES JOURS-PRÉSENCE DU C/A 6060 (1) ENTRE LES PROGRAMMES SERVICES POUR LES USAGERS AYANT ÉTÉ OU ÉTANT HÉBERGÉS DURANT L'EXERCICE (DONNÉES POUR LES BESOINS DU CONTOUR FINANCIER)

	1	2	3	4	5	6	7	8
Jours-présence par groupes d'âges	SAPA (2)	Déficiences physiques	Déficiences intellectuelles	TSA (3)	Dépendances	Santé mentale	Santé physique	Total (C.1 à C.7)
0 – 24 ans	1							0
25 – 34 ans	2							0
35 – 44 ans	3							0
45 – 54 ans	4							0
55 – 64 ans	5							0
65 – 69 ans	6							0
70 – 74 ans	7							0
75 – 79 ans	8	2290						2290
80 – 84 ans	9	2748						2748
85 – 89 ans	10	1611						1611
90 ans ou plus	11	4864						4864
Total (L.1 à L.11)	12	11513	0	0	0	0	0	11513

(1) Soins infirmiers aux personnes en perte d'autonomie (en hébergement).

(2) SAPA : Soutien à l'autonomie des personnes âgées

(3) TSA : Troubles du spectre de l'autisme.

**PAGE 35 - MOUVEMENT DES USAGERS INSCRITS, LEUR PROVENANCE ET LEUR DESTINATION CENTRE DE JOUR POUR PERSONNES EN PERTE
D'AUTONOMIE (C/A 6960)**

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 37 -- CENTRE DE JOUR POUR PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE (C/A 6960) (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) Incluant les heures des employés occasionnels c'est-à-dire les employés travaillant sur appel, ainsi que les employés temporaires (TCT et TPT) mais excluant les heures pour la main-d'œuvre indépendante.
(2) Psychoéducateur, spécialiste en réadaptation psychosociale, génagogue, récréologue, technicien ou moniteur en loisirs, technicien en gérontologie, technicien en éducation spécialisée et assistant en réadaptation.
-

PAGE 38 – MOUVEMENT DES USAGERS INSCRITS, LEUR PROVENANCE ET LEUR DESTINATION HÔPITAL DE JOUR GÉRIATRIQUE (C/A 6290)

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 40 – HOPITAL DE JOUR GÉRIATRIQUE (C/A 6290) (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Incluant les heures des employés occasionnels, c'est-à-dire les employés travaillant sur appel, ainsi que les employés temporaires (TCT et TPT) mais excluant les heures pour la main-d'œuvre indépendante.

PAGE 42 - HÉBERGEMENT DANS D'AUTRES MILIEUX DE VIE SUBSTITUTS

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 43 – RÉPARTITION ENTRE LA DÉFICIENCE PHYSIQUE (DP) ET LA SANTÉ PHYSIQUE (SPH) UNITÉ DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE INTENSIVE (URFI)

Cette page n'a pas été saisie.

Unité de mesure retenue aux lignes 25 ou 30 du AS-471

- (1) A) Jr-présence
 - (2) B) Usager
 - (3) A) HPS
-

PAGE 44 – COMPLÉMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES SERVICES INFIRMIERS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES POUR LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE (GMF) ET LES GROUPES DE MÉDECINE DE FAMILLE-RÉSEAU (GMF-R)

Cette page n'a pas été saisie.

- (1) La liste des codes (à cinq chiffres) et des noms des GMF et GMF-R est annexée à la circulaire codifiée 03.01.61.29.
(2) Ce nombre est compris dans les heures travaillées déclarées à la P. 650 (AS-471) du c/a 5980 sous les rubriques :
personnel - temps régulier L.2, C.3, temps supplémentaire L.3, C.3 ou main-d'œuvre indépendante à la L.5, C.3.
-

PAGE 44-1 – COMPLÉMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET LES AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES GMF ET GMF-R

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrits à la page 44.

(2) Ce nombre est compris dans les heures travaillées déclarées à la P. 650 (AS-471) du s-c/a 6731 sous les rubriques : personnel - temps régulier L.2, C.3, temps supplémentaire L.3, C.3 ou main-d'œuvre indépendante à la L.5, C.3.

(3) Ce nombre est compris dans les heures travaillées déclarées à la P. 650 (AS-471) des c/a concernés sous les rubriques : personnel - temps régulier L.2, C.3, temps supplémentaire L.3, C.3 ou main-d'œuvre indépendante à la L.5, C.3.

PAGE 44-2 – COMPLÉMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES GMF ET GMF-R (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrits à la page 44.

(2) Ce nombre est compris dans les heures travaillées déclarées à la P. 650 (AS-471) des c/a concernés sous les rubriques : personnel - temps régulier L.2, C.3, temps supplémentaire L.3, C.3 ou main-d'œuvre indépendante à la L.5, C.3.

PAGE 45 – SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS – ACCRÉDITÉS AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Cette page n'a pas été saisie.

(1) PR-DEA (Premier répondant-DEA)
PR-1 (Premier répondant de niveau 1)
PR-2 (Premier répondant de niveau 2)
PR-3 (Premier répondant de niveau 3)
DEA-Police (Services de police et DEA)
PR-Élargis (Premiers répondants élargis)

PAGE 45-1 – SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS – ACCRÉDITÉS AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (SUITE)

Cette page n'a pas été saisie.

(1) PR-DEA (Premier répondant-DEA)
PR-1 (Premier répondant de niveau 1)
PR-2 (Premier répondant de niveau 2)
PR-3 (Premier répondant de niveau 3)
DEA-Police (Services de police et DEA)
PR-Élargis (Premiers répondants élargis)

PAGE 45-2 – SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS – ACCRÉDITÉS DURANT L'EXERCICE COURANT

Cette page n'a pas été saisie.

(1) PR-DEA (Premier répondant-DEA)
PR-1 (Premier répondant de niveau 1)
PR-2 (Premier répondant de niveau 2)
PR-3 (Premier répondant de niveau 3)
DEA-Police (Services de police et DEA)
PR-Élargis (Premiers répondants élargis)

PAGE 46 - CENTRES DE COMMUNICATION SANTÉ

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 47-0 – SOMMAIRE DES ENTREPRISES AMBULANCIÈRES

Cette page n'a pas été saisie.

PAGE 47-1 – ENTREPRISES AMBULANCIÈRES – QUART EN POSITIONNEMENT

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrit à la page 47-0.

PAGE 47-2 – ENTREPRISES AMBULANCIÈRES – QUART EN DÉPLOIEMENT DYNAMIQUE

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrit à la page 47-0.

PAGE 47-3 - ENTREPRISES AMBULANCIÈRES - QUART EN POINT DE SERVICES

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrit à la page 47-0.

PAGE 47-4 – ENTREPRISES AMBULANCIÈRES – QUART DE FACTION

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrit à la page 47-0.

PAGE 47-5 – ENTREPRISES AMBULANCIÈRES – QUART EN ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Cette page n'a pas été saisie.

(1) Inscrit à la page 47-0.

Imprimé le 2019-06-20